



Payez contre ce chèque non endossable
Sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

Trois cent cinquante-six millions d'Euros
somme en toutes lettres

millions d'Euros

A Actionnaires du groupe Carrefour

CE-060809 Payable en France

N° de compte
15236 00060 07 000654 56 36 0000256

Siège du groupe Carrefour
93, avenue de Paris
91 300 Massy

Actionnaires du groupe Carrefour
Place de l'argent magique
Paris 75

Chèque N°

Série BB

Chèque n° 000036

(22)

000036 0230021566985 00700065455

Vote n°3



Payez contre ce chèque non endossable
Sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

Treize millions cent soixante seize mille soixante neuf Euros
somme en toutes lettres

soixante seize mille soixante neuf Euros

A G. Plassat-PDG sortant

CE-060809 Payable en France

N° de compte
15236 00060 07 000654 56 36 0000256

Siège du groupe Carrefour
93, avenue de Paris
91 300 Massy

Georges Plassat
PDG du groupe Carrefour
Salaire 2017 pour « bons résultats »

Chèque N°

Série BB

Chèque n° 000036

(22)

000036 0230021566985 00700065456

Vote n°18



à rédiger exclusivement
en euros

€ 356 000 000 €

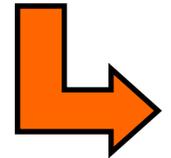
A Paris

Le 15/06/2018

Signature

Voici les deux sommes qui seront votées lors de l'assemblée générale des actionnaires de Carrefour du 15 juin prochain !!!

La CFDT y est opposée et vous explique pourquoi au dos de cette page.



Une centaine de militants CFDT se rendront donc à l'AG afin de porter la voix des salariés et réclamer la pratique d'un actionariat socialement responsable.

Soutenez l'action de la CFDT : parlez-en autour de vous, partagez cette publication sur les réseaux sociaux à l'aide du QR-code ci-dessous :





CARREFOUR
GROUPE

AG des actionnaires 2018

Les militants CFDT feront entendre la voix des salariés le 15 juin prochain !



Avec un parachute doré, un PDG n'a jamais peur de « sauter » !

L'AG des actionnaires est stratégique, puisque chaque année c'est à cette occasion que des décisions extrêmement importantes sont prises (renouvellement du conseil d'administration, vote des

rémunération des dirigeants, des dividendes des actionnaires etc.).

Les militants CFDT sont présents à cette AG de plus en plus nombreux (une centaine cette année) ! Ils font entendre la voix des salariés dans un lieu où ils sont d'habitude absents, alors qu'en réalité ce sont bien les salariés qui font l'entreprise !

Cette année nous interviendrons sur 2 sujets :

1) Vote n°18 : le salaire du PDG sortant qui avec 13,1 millions d'€ de salaires et de primes bat tous les records ! Carrefour propose le 15 juin de valider les primes de « résultats » de Georges Plassat... alors que les salariés subissent un plan social de plus de 7 000 suppressions de postes dans le monde ! De quels résultats parle-t-on ? On se moque du monde !

2) Vote n°3 : autre vote important, celui du versement de 356 millions de dividendes aux actionnaires. La CFDT demande qu'en 2018, la part des dividendes prélevés sur les bénéfices soit réduite. Le conseil d'administration ne peut pas décider de fermer des magasins, de licencier, d'annoncer des milliards d'€ d'économies et en même temps distribuer 45% des bénéfices !

La CFDT et les syndicats représentatifs chez Carrefour revendiquent une distribution des bénéfices selon la règle dite des trois tiers :

- 1/3 entreprise
- 1/3 actionnaires
- 1/3 salariés

Les efforts et les résultats doivent être partagés par tous !

Nous interviendrons aussi sur le sujet du passage en franchise et location-gérance des magasins et sur les restructurations. Carrefour ne peut pas se contenter de se débarrasser ainsi des salariés, elle doit anticiper et assumer sa responsabilité sociale !

Bien sûr, nous menons notre combat sur le long terme (il ne suffira pas d'une AG). Alors, soutenez-notre action, faite la connaître, adhérez à la CFDT :

www.cfdt-carrefour.com

CAC 40 : PRIORITÉ AUX ACTIONNAIRES

Depuis 2009, SUR 100 € DE BÉNÉFICES, les entreprises du CAC 40 ont en moyenne reversé :

Source OXFAM

67,4 €
en dividendes aux actionnaires

27,3 €
réinvestis dans l'entreprise

5,3 €
en primes pour les salariés